

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/12/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	19
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSCLE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER pouvoir à Anne FALGUEYRETTES, Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE pouvoir à Marie-Claude FOURNIER, Damien MENEL pouvoir à Guillaume SOULIE, Christian PEREZ à Serge FRAYSSINET.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

03 - AUTORISATION A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

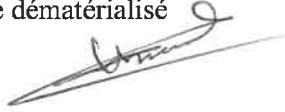
CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET N-1 + DM	MONTANT
16 - Emprunts et dettes assimilées		59 850.76 €	14 962.69 €
	1641 - Emprunts en euros	59 850.76 €	14 962.69 €
20 - Immobilisations incorporelles		10 664.00 €	2 666.00 €
	203- Frais études et insertion	10 664.00 €	2 666.00 €
204 -Subventions d'équipement versées		15 273.00 €	3 818.25 €
	20422 - Subventions d'équipement	15 273.00 €	3 818.25 €

21 - Immobilisations corporelles		2 371 301.23 €	592 825.31 €
	2111- Terrains nus	4 000.00 €	1 000.00 €
	212- Autres agencements et aménagements de terrains	453 960.00 €	113 490.00 €
	2131- Constructions bâtiments publics	30 000.00 €	7 500.00 €
	2135 - Installations générales, aménagement des constructions	8 650.00 €	2 162.50 €
	2138 - Autres constructions	1 559 994.61 €	389 998.65 €
	2151 – Réseaux de voirie	40 000.00 €	10 000.00 €
	2152 – Installations de voirie	89 673.42 €	22 418.36 €
	21538 – Installations réseaux d'électrification	9 800.00 €	2 450.00 €
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	60 333. 20 €	15 083.30 €
	21611 - Œuvres et objets d'art	29 890.00 €	7 472.50 €
	2182 - Matériel de transport	30 000.00 €	7 500.00 €
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
	2184 - Mobilier	20 000.00 €	2 500.00 €
	2188- Autres immobilisations corporelles	25 000.00	6 250.00 €
	TOTAL	2 457 088.99 €	614 272.25 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable pour la mise en œuvre de cette procédure.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le **15 DEC. 2025**
Transmise en Préfecture le **15 DEC. 2025**